COMMUNE D'ECKARTSWILLER 67700



Compte-rendu

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 septembre 2019 à 19h00

Nombre de conseillers élus :

Convoqué le 22 août 2019

Compte-rendu affiché le 11 septembre 2019

11

Sous la présidence de M. Jean-Jacques JUNDT, Maire

Nombre de conseillers en fonction :

Etaient présents : M. Jean-Paul PFEIFFER- M. Jean-Paul ROTHAN

- Adjoints au Maire

10 Mme. A

Mme. Annie KIEFFER – Mme. Yolande REBSTOCK- M. Guillaume BEYRLE - M. Gérard JUILLET- M. Jean-Claude HOYEAUX - M. Oliver

KORNMEYER

Nombre de conseillers présents :

Absents excusés : M. Claude SCHNEIDER donnant procuration à M. J.J.

JUNDT

09 Ordre du jour

Secrétaire de séance – Désignation

Approbation du procès- verbal de la séance précédente

Factures

N° 2019 -23 **AFFAIRES IMMOBILIERES –** Acquisition d'un immeuble

Divers: Fibre optique

Démolition maison anciennement Philippi

Réflexion P.L.U (révision) Stationnement dans les rues.

Intercommunalité : Compte-rendu des Syndicats Intercommunaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour.

N° 2019 -24	DOMAINE ET PATRIMOINE -Fermeture du site d'escalade Roches Plates
N° 2019 -25	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Rapport d'activité de la CCPS
N° 2019 -26	COMMANDE PUBLIQUE – Achat d'un défibrilateur
N° 2019 -27	COMMANDE PUBLIQUE – Lieu dit : OBERHOF
	Etude sur la réfection des caniveaux sur le bas-côté en prolongement
	du restaurant Herrmann
N° 2019 -28	COMMANDE PUBLIQUE – Réfection de voirie dans différentes rues – mise en

sécurité des piétons et aménagement de place de stationnement au centre

SECRETAIRE DE SEANCE – DESIGNATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DESIGNE** M. Guillaume BEYRLE comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL de la séance du 11 juin 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE, sans observation, le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 11 juin 2019.

N° 2019 -23 AFFAIRES IMMOBILIERES

Acquisition d'un immeuble

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une maison située au 55 rue principale (section 4 parcelle 141 de 01,18 ares) est mise en vente. La commune ayant des projets de réhabilitation sur ce secteur, elle souhaite se porter acquéreur du bien.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de faire l'acquisition du bien cadastré *Commune d'Eckartswiller*, section 04 parcelle 141 d'une superficie de 1 are 18 (maison d'habitation); ainsi à l'extérieur non attenant : une petite dépendance avec jardin section 4 parcelle 142 d'une superficie de 3,29 ares, l'ensemble au prix de 25 000€ (vingt-cinq mille euros)

Les frais d'agence et de notaire sont à la charge de la commune.

CHARGE le notaire Maître CRIQUI de Saverne de procéder à la rédaction de l'acte de vente.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document tout document afférent à ce dossier.

N° 2019 -24 DOMAINE ET PATRIMOINE

Fermeture du site d'escalade Roches Plates

Monsieur le maire expose : la commune a été conviée à assister à une réunion à l'Hôtel du Département le 13 juin 2019 dont l'objet était « les sites d'escalades du département en particulier pour notre commune celui des : « Roches plates», un site d'escalade naturel, propriété de l'indivision, ONF, commune de Saint-Jean-Saverne et commune d'Eckartswiller.

Cette réunion à laquelle a participé Jean Luc ROTHAN, avait comme objectif d'informer la commune que la responsabilité du site revient soit au propriétaire, soit à celui qui en assure la garde. En principe la garde du site est assurée par FFME (Fédération Française de Montagne et d'Escalade) si le site est conventionné. La convention qui avait été signée et qui était gérée par l'ONF, est aujourd'hui caduque, ce qui engagerait la responsabilité de l'indivision en cas d'accident.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de demander la fermeture du site d'escalade des Roches Plates, dans l'attente du renouvellement de la convention avec la FFME ou la promulgation de la Loi sur la responsabilité des propriétaires de sites d'escalade.

CHARGE les services de l'ONF de mettre en place la signalisation nécessaire et de prendre toute mesure en vue d'assurer l'information des usagers de la fermeture du site.

N° 2019- 25 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – Rapport d'Activité 2018 de la Communauté de Communes du Pays de Saverne

En application de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2018 est communiqué au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes du Pays de Saverne.

N° 2019 -26 COMMANDE PUBLIQUE – Achat d'un défibrillateur

Monsieur le Maire propose l'achat d'un défibrillateur cardiaque Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

de charger le Maire de retenir l'offre la mieux disante et le charge de solliciter les subventions auprès des organismes.

(Cette acquisition est financée en partie par l'économie faite sur le coût du SDIS, suite à la réforme tarifaire de la CCPS ayant comme conséquence une réduction du coût de ce service de l'ordre de 2000€).

N° 2019 -27 COMMANDE PUBLIQUE – Lieu-dit : OBERHOF

Etude sur la réfection des caniveaux sur le bas-côté en prolongement du restaurant Herrmann

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, la problématique de l'eau stagnante lors des averses dans le caniveau en vieux pavés devant les deux maisons accolées au restaurant et qu'il y aurait lieu de remplacer le caniveau existant par un caniveau béton de type CC1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

de charger le maire de faire une étude de coût en vue de la réalisation de cette opération.

N° 2019 -28 COMMANDE PUBLIQUE – Réfection de voirie dans différentes rues - mise en sécurité des piétons et aménagement de place de stationnement au centre

Suite à la pose des potelets de sécurité piétons entre les numéros 61 et 63A de la rue Principale, en raison de l'étroitesse de la rue à cet endroit, le Maire évoque la demande de deux riverains ayant émis une demande de retrait de deux potelets afin de mieux accéder à leur garage.

Le Maire propose afin d'alléger le dispositif, de retirer deux poteaux.

Les membres du conseil à l'unanimité,

DECIDE

de s'opposer à ce retrait de potelets et de les maintenir en place tels que prévus dans le projet initial dans le cadre de la mise en sécurité des piétons selon l'étude réalisée par le cabinet BEREST.

Divers : La fête des ainés aura lieu le dimanche 1^{er} décembre 2019

L'ensemble des points à l'ordre du jour étant examinés, M. le Maire lève la séance à 21h00. Le présent procès-verbal est signé par tous les membres présents

JUNDT Jean-Jacques	Maire	
PFEIFFER Jean-Paul	Adjoint au Maire	
ROTHAN Jean-Luc	Adjoint au Maire	
REBSTOCK Yolande	Conseillère Municipale	
JUILLET Gérard	Conseiller Municipal	
KIEFFER Annie	Conseillère Municipale	
HOYEAUX Jean-Claude	Conseiller Municipal	
RICHERT Irène	Conseillère Municipale	
SCHNEIDER Claude	Conseiller Municipal	Absent excusé procuration donnée à M. JUNDT
KORNMEYER Olivier	Conseiller Municipal	
BEYRLE Guillaume	Conseiller Municipal	